

Communauté d'Afrique de l'Est – Ouganda Par le SE de Kampala



Le secteur minier en Ouganda

Si l'exploitation du sous-sol ougandais est relativement ancienne avec l'existence de gisements identifiés dans les années 1930, son potentiel reste largement sous-exploité. Le secteur est dominé pour l'extraction de métaux par des activités artisanales, et pour les minerais industriels, sur l'extraction du calcaire. Sa contribution au PIB est faible, et malgré des projets d'investissement ambitieux, les manques de soutien financier, de transparence et de capacité institutionnelle limitent son expansion. Le gouvernement prévoit de lancer cinq projets majeurs dans les toutes prochaines années en insistant sur le volet transformation locale. Les entreprises étrangères sont invitées à prendre part à l'effort d'investissement aux côtés d'une nouvelle société d'Etat en cours de création.

Le secteur minier ougandais est sous-exploité et artisanal

Sous-exploité et peu structuré, le secteur minier est intensif en emploi (1 million d'emplois directs et indirects) mais sa contribution au PIB est inférieure à 2%. On estime que 80 % de l'extraction est effectuée par de petits exploitants, souvent des artisans. En 2020, sa production, en volume, était largement dominée par l'extraction de calcaire (68 %), de pouzzolane (17 %) et de vermiculite (5 %)³⁷.

L'inventaire minier reste incomplet mais son potentiel fait consensus. Dans l'état actuel des connaissances, les ressources minières du pays se divisent entre les minerais métalliques (or, tungstène, granit, agrégats synthétiques, minerais de fer, coltan, étain et béryl) et non-métalliques (vermiculite, calcaire, pouzzolane, kaolin). Des campagnes d'exploration dans les régions du Karamoja, de Busia et Kaise Tonya ont récemment permis d'identifier des mines d'uranium, de platine, de nickel, de diamants et d'éléments de terres rares³⁸ mais ces ressources doivent désormais être quantifiées pour être converties en réserves prouvées.

Les principaux sites de minéraux critiques connus à ce jour sont un gisement de terres rares à Makuutu, la mine de cuivre et de cobalt de Kilembe ainsi que les réserves de graphite site d'Orom dans le district de Kitgum³⁹. Pour la mine de Makuutu⁴⁰, une licence d'exploitation serait en cours de négociation avec l'australien *Ionic Rare Earths Limited* pour un investissement record dont le montant n'a pas été communiqué. Pour Kilembe, sept sociétés sont en concurrence : cinq chinoises, une kenyane et une australienne. Pour mémoire, la mine de cobalt et de cuivre de Kilembe était exploitée dans le cadre d'un écosystème industriel intégré (production à Kasese puis transport ferré jusqu'à Jinja pour le raffinage) jusque dans les années 1970.

La découverte d'or, à hauteur de 31 millions de tonnes selon le gouvernement, préfigure une restructuration du secteur au profit de l'activité aurifère. Représentant moins de 1 % de la valeur ajoutée du secteur, cette branche connaît désormais une croissance considérable : entre 2019 et 2023 la production est passée de 7 à 3 205 kilos issues principalement des régions du Karamoja, de Kigezi et d'Ankole. Il est à noter, paradoxalement, que **l'Ouganda compte d'ores et déjà cinq raffineries d'or sur son territoire** : *African Gold Refinery Ltd*, *Simba Gold Refinery Ltd*, *Bullion Refinery Ltd*, *Metal Testing and Smelting Co. Ltd.* et *Aurnish Trading Ltd*. Ces unités ont permis à l'Ouganda de devenir en 2023 un des principaux hubs de commercialisation d'or avec 2,3 Mds USD d'exportations (dix fois plus qu'en 2022). Afin de valoriser le potentiel aurifère du pays et pour renforcer ses réserves internationales, la Banque centrale vient d'initier un programme d'achat d'or auprès des producteurs locaux ce qui pourrait accélérer la formalisation des activités.

³⁷ Directorate of Geological Survey and Mines, 2020.

³⁸ Des études géophysiques aéroportées ont été réalisées dans tout le pays dans le cadre du projet Sustainable Management of Mineral Resources Project (SMMP) de la Banque Mondiale, mis en œuvre entre 2003 et 2011.

³⁹ La compagnie britannique Blencowe Resources Limited attend d'une société qu'elle a mandatée une étude de faisabilité définitive permettant de mieux connaître le potentiel du site.

⁴⁰ La compagnie Rwenzori Rare Metals, détenue à 94% par l'australien Ionic Rare Earths Limited a signé en début d'année avec le ministère de l'énergie et du développement minéral une licence d'exploitation pour le site de Makuutu, le plus grand gisement de terres rares d'Ouganda. Il s'agit de la première licence signée dans le cadre de la nouvelle loi minière adoptée en 2022

Son développement se heurte à des obstacles financiers et de gouvernance

Afin d'augmenter les recettes de l'industrie, le gouvernement a pour ambition d'investir 2 Mds USD dans les activités d'exploration, la formation de travailleurs qualifiés ainsi que dans la construction d'infrastructures de traitement des minerais. **Ces ambitions se heurtent à plusieurs obstacles**, notamment **manque de soutien financier** pour la recherche et le développement⁴¹, des **capacités institutionnelles** insuffisantes retardant l'exploitation de sites prometteurs et **l'opacité d'un secteur largement informel**. Dans un rapport publié de mai 2024, l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) a attribué à l'Ouganda un score modéré de 78,5 points pour la gestion transparente de ses ressources naturelles⁴². L'utilisation du mercure, bien que prohibée, dans l'orpaillage artisanal a des enjeux majeurs sur l'environnement et sur la santé publique.

Dans le cadre de la loi *Mining and Mineral Acts* votée en 2022, le gouvernement a annoncé le 2 octobre dernier la création d'une entreprise minière nationale – *Uganda National Mining Company* (UNMC) – pour renforcer son contrôle sur le secteur. Avec un démarrage d'activités prévu au second semestre 2024, la nouvelle entité fournira une plateforme centralisée pour gérer les investissements du gouvernement et pourra prendre une participation libre de 15 % pour tout projet minier.

Les révisions du cadre réglementaire minier visent à favoriser l'investissement privé

Le secteur minier est encadré par un dispositif réglementaire mobilisant de nombreux textes⁴³. Sous contrôle du *Directorate of Geological Survey and Mines* (DGSM), les licences d'exploitation sont octroyées selon un système concessionnel, sous réserve du paiement de royalties, de taxes et d'autres impositions fiscales

Le système des royalties a été plusieurs fois révisé afin d'encourager les investissements privés, avec un succès mitigé. En 2020, le montant des redevances récoltées s'élevait selon l'*Uganda Revenues Authority* à 2,27 Mds UGX avec, en tête des entités y contribuant le plus, ***Tororo Cement Ltd.*** (Ougandaise, 36 %), ***Hima Cement Ltd.*** (Suisse, 18 %), ***National Cement Company Uganda Ltd.*** (Kenyan, 12 %) et ***Kampala Cement Co. Ltd.*** (Ougandaise, 22 %).

Le secteur minier est ouvert aux investisseurs étrangers à condition que ceux-ci aient une vision claire pour valoriser les ressources extraites. Il existe une plateforme en ligne pour s'enregistrer et demander des licences d'exploration⁴⁴, étape préalable à toute autre démarche.

Le ministère de l'Énergie et du développement minier ougandais souhaite voir émerger cinq projets d'investissement dans les cinq prochaines années, en particulier pour les secteurs du cuivre, de l'étain, du graphite, des terres rares et de l'or, considérés comme abondants. Dans le cadre de sa stratégie de sécurisation d'approvisionnement, l'Union européenne, à travers ses différents programmes comme AfricaMaVal, s'intéresse au secteur minier ougandais, mais aucun accord n'a encore été finalisé.

Au travers de projets actuels (*Makuutu, Kilembe, Kitgum*), et d'autres à venir, le secteur minier ougandais se renforce au point de présenter un réel intérêt dans la perspective de la sécurisation des approvisionnements en minerais critiques, sans toutefois être amené à occuper une part majeure dans la production mondiale.

⁴¹ Les dépenses du gouvernement pour le secteur minier représentent toujours moins de 2 % du budget de l'Etat.

⁴² Le rapport a pointé du doigt la nécessité de divulguer davantage d'informations sur les contrats de partage de production dans le secteur (note de 67,5 seulement en matière de transparence). L'ITIE a accordé une extension à l'Ouganda jusqu'en juillet 2026 pour mettre en œuvre ses recommandations.

⁴³ Régi par la Constitution (1995) et le Mining Act (2003), amendé par le Mining and Minerals Policy of Uganda (2018), le Mining and Regulations (2019) et par le Mining and Mineral Act (2022). L'article 244 de la Constitution assure que l'intégralité des ressources minérales appartient au gouvernement, au nom du peuple ougandais

⁴⁴ Uganda Mining Cadastre eGov Portal – Trimble Landfolio - FAQ: How to obtain a licence (minerals.go.ug)